

# Fonds Social

lundi 7 septembre 2020, par [Mme Bonnet](#)

## **LE FONDS SOCIAL COLLEGIEN ou LE FONDS SOCIAL CANTINE**

Les fonds sociaux s'adressent aux familles qui rencontrent des difficultés concernant les dépenses liées à la scolarité de leurs enfants (demi-pension, effets scolaires, équipements de sport, voyage scolaire)

La demande est instruite par l'assistant(e) de service social uniquement au regard des pièces justificatives demandées (cotisations et cotés du ménage, attestation CAF, dernier avis d'imposition). Il est accordé par le chef d'établissement lors d'une commission de fonds social.